

Point sur la Loi Transition Energétique et Croissance Verte

19 mai 2015, réunion bénévoles, Alexandre.



www.theshiftproject.org

Sommaire



I. Point sur le processus

- Où en est on ?
- Que reste t il ?

II. Principales évolutions depuis le sénat

- Les objectifs de la politique énergétique et la question du nucléaire
- Favoriser les EnR et la flexibilité de la demande
- Le bâtiment et le transport

III. Conclusion

Point sur le processus



- **Le chemin parcouru**
 - **Dépot l'AN le 30 juillet 2014 – création d'une commission spéciale**
 - **Déclaration procédure accélérée le 5 septembre 2014**
 - **Adoption par l'Assemblée nationale en 1° lecture le 14 octobre 2014**
 - **Modifié en 1° lecture au sénat le 30 mars 2015**
 - **Procédure accélérée -> CMP: Echec de la CMP sans vraiment de débats**
 - **Nouvel examen dans la commission spéciale**
 - **Examen (en cours) en séance publique à l'AN**

- **Reste à faire:**
 - **Examen (en cours) en séance publique à l'AN**
 - **Examen par le Sénat (commission puis séance publique)**
 - **Dernier examen par l'AN**
 - **Purge du délai pour recours constitutionnel**
 - **Promulgation**

Principales évolutions depuis le sénat



- **Définition retour sur les objectifs énergétiques**
 - Volonté des députés de retour au texte initial
 - Suppression de la priorité donnée à la lutte contre le dérèglement climatique
 - Suppression de la subrogation de l'objectif nucléaire à la tenue des objectifs CO2.
- **La bataille nucléaire continue**
 - La limitation de la capacité nucléaire installée est revenue à 63,2 GW (ce qui implique la fermeture d'au moins 1600 MW lors du couplage de l'EPR actuellement en construction)
 - La production nucléaire revient à 50% en 2025.

Principales évolutions depuis le sénat



- **Favoriser les EnR (les vraies)**
 - Retour sur la limitation de l'éolien à 500 m des habitations (mais cette distance est précisée par arrêté préfectoral)
 - Raccordement des EnR : Maintien du délai de 18 mois pour le raccordement, mais les recours deviennent suspensifs et le délai peut être allongé.
 - Suppression du délai de rétractation suite à signature d'un bail éolien
 - Introduction d'un seuil pour l'alimentation des installation de méthanisation (au max 25% de produits dédiés).
- **Flexibilité de la demande**
 - Discussions âpres concernant les effacements. Retrait de l'ensemble des amendements dans l'attente d'un GT sur le sujet avec le Gouvernement.
 - Obligation faite à la CRE de proposer des TURPE favorisant la limitation des pointes d'injection et de soutirage et permettent le développement des moyens de stockage décentralisés.

Principales évolutions depuis le sénat



- **Bâtiment**

- **Carnet de suivi numérique : rétablissement du carnet pour les logements sociaux, et dde d'un rapport au Gouvernement pour son extension aux bâtiments publics et tertiaires.**
- **Elargissement de l'obligation de rénovation des bâtiments à l'ensemble bâtiments privés résidentiels, et l'échéance est ramenée à 2025.**
- **Suppression de l'objectif de retour à 150 kWhep/m²/an, mais maintien d'un objectif d'un cible identique à celle du neuf.**

- **Transport**

- **Obligation ramenée au 01 janvier 2017, d'équipement de l'Etat, de ses établissements publics, de 50% de véhicules propres, cette part est ramenée à 20% pour les collectivités publiques.**
- **Modulation du tarif de péage pour favoriser le covoiturage**
- **Réduction de l'obligation pour les promoteurs de places de parking en cas de mise en place de système d'autopartage.**

Conclusion



- **Le passage en commission a vu pas mal de retour en arrière**
- **Clairement la volonté des députés n'est pas la priorité au dérèglement climatique**
- **Il y a un vrai clivage gauche droite sur la question du nucléaire**
- **Le débat ne sera pas fini par le vote de l'assemblée (devant la politisation de la question, possibilité de recours constitutionnel par l'UMP, retour de la question dans les prochaines échéances électorales).**